

## CCPQ

Bd Pachéco - 19 - boîte 0  
1010 Bruxelles

Tél. : 02 210 50 65

Fax : 02 210 55.33

Email : [ccpq@profor.be](mailto:ccpq@profor.be)

[www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

**CONSTRUCTION**

**GROS-ŒUVRE**

**BETONNEUR / BETONNEUSE**

**PROFIL DE QUALIFICATION**

Validation par la C.C.P.Q.

Le 02 juillet 2002

## LE METIER

Le bétonneur est l'ouvrier responsable du coulage du béton dans les tranchées de fondation et dans les coffrages ou moles destinés à recevoir le béton. La vérification du type de béton, de sa composition et de sa qualité ainsi que sa mise en œuvre relèvent également de sa responsabilité.

Le secteur de la construction est d'une part principalement composé de petites et moyennes entreprises qui adoptent une organisation de travail en fonction de l'importance et la spécificité des travaux entrepris.

Ces firmes occupent prioritairement du personnel pour les réalisations d'infrastructure en gros-œuvre présentant un caractère polyvalent.

D'autre part, les firmes importantes ou les associations momentanées en vue de la réalisation de travaux très importants adoptent une organisation interne propre ou la spécialisation est prédominante.

Le profil de qualification du bétonneur, rend compte de ces caractéristiques du marché du travail.

FONCTIONS	ACTIVITES	COMPETENCES
<b>1. APPLIQUER LES REGLES DE SECURITE, D'HYGIENE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	1.1 Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.</li> <li>• Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail, des risques pour la santé des personnes et des risques environnementaux.</li> <li>• Identifier les situations potentiellement dangereuses.</li> <li>• Prendre les précautions (protections individuelles) lors des opérations de préparation et traitement des subjectiles, lors de la manipulation ou du rangement de matières dangereuses (toxiques et inflammables).</li> <li>• Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie (permis de feu).</li> </ul>
	1.2 Appliquer les règles d'ergonomie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle) manuellement et avec du matériel simple.</li> </ul>
	1.3 Utiliser le matériel et les équipements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les prescriptions réglementaires concernant l'utilisation de l'énergie électrique propres à la profession.</li> <li>• Manipuler les outils tranchants et contondants, manuels et électromécaniques de manière appropriée, veiller à leur bon état de fonctionnalité.</li> <li>• Installer, stabiliser, démonter et entretenir le matériel pour le travail en hauteur.</li> <li>• Assurer la protection, la sécurité des personnes devant circuler dans l'environnement du chantier, des échafaudages, des échelles ...</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir les locaux de chantier en état de propreté et d'hygiène.</li> </ul>
	1.4 Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur et des recommandations des fiches techniques associées.</li> <li>• Stocker les produits dangereux toxiques et inflammables dans le respect des législations et des réglementations en vigueur et en assurer leur protection.</li> </ul>
	1.5 Trier et évacuer les déchets et les résidus.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trier et stocker les déchets dans le respect des législations, des réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.</li> <li>• Evacuer les déchets en utilisant les moyens appropriés dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.</li> </ul>
<b>2. PARTICIPER A DIFFERENTES TACHES PRELIMINAIRES SUR LE CHANTIER</b>	2.1 Participer à la livraison des matériaux nécessaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au contrôle de la quantité et de la qualité des matériaux par rapport au bon de commande.</li> <li>• Stocker les matériaux.</li> </ul>
	2.2 Protéger les matériaux à mettre en œuvre et entretenir le matériel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les matériaux contre le effets climatiques, notamment le gel et le soleil.</li> <li>• Veiller au bon fonctionnement du matériel.</li> </ul>
	2.3 Collaborer à l'Installation et au démontage des échafaudages.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les directives d'un supérieur ou d'un ouvrier spécialisé.</li> </ul>
<b>3. BETONNER</b>	3.1 Organiser les phases d'exécution du travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les conventions et la légende des plans.</li> </ul>
	3.2 Vérifier l'état du coffrage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier les repères et guides.</li> <li>• Veiller à l'état de propreté, à la stabilité et à l'étanchéité du coffrage.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la bonne mise en place du ferrailage.</li> </ul>
	3.3 Diriger le grutier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer clairement par gestes ou par radio.</li> </ul>
	3.4 Prélever des échantillons.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier le béton en fonction du bon de livraison.</li> <li>• Respecter les dosages à mettre en oeuvre pour confectionner le béton (y compris les fibres).</li> </ul>
	3.5 Couler et surveiller la prise du béton.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les délais de mise en place et éviter la ségrégation du béton.</li> <li>• Etaler, vibrer et compacter le béton.</li> <li>• Veiller au bon positionnement des joints.</li> </ul>
	3.6 Protéger le béton.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les protections nécessaires contre les dégradations du béton.</li> </ul>
	3.7 Assurer la finition des surfaces.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler la planéité du béton.</li> <li>• Appliquer les techniques de finition des bétons.</li> </ul>
	3.8 Assurer l'après bétonnage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer et ranger le matériel utilisé</li> <li>• Mise en ordre de l'environnement</li> </ul>
<b>4. PARTICIPER A DES TRAVAUX SPECIFIQUES SUIVANT LES NECESSITES DU CHANTIER</b>	4.1 Matérialiser les limites et les niveaux de terrassement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les instruments topographiques : lunette et laser</li> </ul>
	4.2 Participer aux opérations de blindage et étaielement des fouilles, des tranchées et des fosses.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les différentes techniques de blindage et d'étaielement.</li> </ul>
	4.3 Participer à l'exécution des fondations superficielles nécessitant une technique de coffrage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et reporter les repères figurant sur les chaises.</li> <li>• Reporter les niveaux.</li> <li>• Réaliser le traçage précis des ouvrages.</li> </ul>
	4.4 Placer la boucle de terre et la protéger.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les techniques appropriées</li> </ul>
	4.5 Protéger les conduites en attente.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les protections adéquates</li> </ul>
	4.6 Participer à la mise en oeuvre d'autres éléments de construction préfabriqués.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manipuler avec soin et précaution les éléments.</li> <li>• Fixer et régler les éléments.</li> <li>• Communiquer avec le grutier.</li> </ul>

	4.7 Participer au coffrage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les techniques spécifiques.</li> </ul>
	4.8 Participer au ferrailage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les techniques spécifiques.</li> </ul>
<b>5.ASSURER LA QUALITE ET S'INTEGRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE</b>	5.1 Analyser son travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'informer auprès de son responsable du travail à réaliser et des procédures à mettre en œuvre.</li> <li>• Planifier son travail.</li> <li>• Contrôler son travail en terme de qualité et de quantité.</li> </ul>
	5.2 Assurer la qualité du travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le bon suivi des travaux entamés.</li> <li>• Protéger le travail, les matériaux à mettre en œuvre et le matériel selon les prescriptions et les circonstances.</li> <li>• Veiller à la fonctionnalité du matériel individuel et collectif.</li> </ul>
	5.3 Développer des attitudes personnelles favorisant la qualité du travail professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'intégrer dans une équipe de travail.</li> <li>• Etre ponctuel, assidu et persévérant.</li> <li>• Suivre de manière permanente les évolutions techniques du métier et des nouvelles technologies.</li> <li>• Communiquer.</li> <li>• Travailler de manière autonome.</li> <li>• Développer des attitudes déontologiques.</li> </ul>
	5.4 Participer à la valorisation de l'image de l'entreprise et de son développement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Percevoir l'esprit et la culture de l'entreprise.</li> <li>• S'impliquer dans les plans d'action en vue d'une gestion totale de la qualité.</li> </ul>